**N° 8162**

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2023-2024

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l’Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Lituanie concernant l’échange et la protection réciproque d’informations classifiées, fait à Bruxelles, le 7 décembre 2020**

**\* \* \***

**RÉSUMÉ**

Le projet de loi sous rubrique a pour objet d’approuver un accord concernant l’échange et la protection réciproque d’informations classifiées entre les Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et de la République de Lituanie, fait à Bruxelles, le 7 décembre 2020.

L’accord visé par le projet de loi s’inscrit dans une série d’autres accords bilatéraux que le Luxembourg a déjà conclus en la matière avec d’autres Etats. Il a pour but de garantir la protection des informations classifiées échangées ou produites dans le cadre de la coopération des deux pays et d’établir un ensemble de règles et de procédures régissant leur protection réciproque.

L’échange et la protection réciproque d’informations classifiées entre le Gouvernement de la République de Lituanie et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg seront désormais régis par cet accord, ainsi que par les lois nationales respectives en vigueur. Il est fait exception des pièces classifiées tombant sous l’empire d’un régime de protection qui leur est propre, généralement dans un cadre multilatéral.